



Déclaration du CSEE sur le rapport d'activité « Utiliser au mieux les ressources »

Certaines recommandations et propositions essentielles contenues dans le rapport d'activité du Groupe de travail E « Utiliser au mieux les ressources » suscitent la vive inquiétude du CSEE. Le CSEE met en garde contre le fait qu'elles pourraient menacer la cohésion sociale et les objectifs de Lisbonne. Les six points détaillés ci-dessous exposent les principales préoccupations du CSEE résultant de l'examen du rapport.

**President
Président**
Doug McAvoy

**Vice-Presidents
Vice-Présidents**
Odile Cordelier
Christoph Heise
Radovan Langer
Jörgen Lindholm
Marjatta Melto

**General Secretary
Secrétaire Général**
Martin Rømer

**Treasurer
Trésorier**
George Vansweevelt

- Droits d'inscription

L'éducation gratuite est un principe fondamental dans plusieurs Etats membres et l'introduction de droits d'inscription dans l'enseignement supérieur va fondamentalement à l'encontre du modèle social européen qui lutte contre l'exclusion sociale des individus et des groupes.

Le CSEE considère que le financement de l'enseignement supérieur et l'inscription d'étudiants devraient se fonder sur le principe selon lequel la société a besoin de citoyens ayant reçu une bonne éducation et disposant de qualifications appropriées, suivant la stratégie de Lisbonne, plutôt que de prendre pour référence la situation économique propre à chaque étudiant.

Il est essentiel de ne pas décourager les jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur car la pénurie de personnel ayant reçu une formation de niveau élevé se fera sentir dans de nombreuses professions d'ici quelques années. Même s'ils disposent de prêts et de bourses, les jeunes, et en particulier ceux issus de milieux non universitaires, seraient découragés d'entrer à l'université. En outre, il existe un risque de voir les étudiants de l'enseignement supérieur limiter leurs études au niveau minimum, en négligeant les disciplines exigeant beaucoup de temps ou présentant de nombreuses difficultés, ce qui aurait pour conséquence de réduire la flexibilité et la mobilité des étudiants.

En conclusion, le CSEE estime que l'introduction des droits d'inscription (ou leur augmentation) ne s'intègre pas dans les objectifs de cohésion sociale définis dans la stratégie de Lisbonne.

- Investissements du secteur privé dans l'éducation

Le CSEE n'est pas favorable à la sous-traitance de l'éducation, comme le prône le rapport, et demande que l'accent soit mis sur les conditions d'apprentissage, la pédagogie, les méthodes d'enseignement et la qualité de l'éducation, au moment d'évaluer l'efficacité de systèmes ; ces domaines sont mis sous le boisseau en raison de la prépondérance accordée dans le rapport aux mesures financières pour améliorer l'efficacité.

Le CSEE souhaite souligner le fait que la déclaration contenue dans le rapport, selon laquelle « la limitation des budgets publics rend nécessaire les investissements du secteur privé » semble être en conflit avec les conclusions générales de Lisbonne énonçant que l'accroissement des ressources devrait résulter d'un effort commun du secteur privé et du secteur public.

Le CSEE apporte son appui à la coopération entre les établissements d'éducation et le secteur privé, mais il faut absolument que l'éducation reste une question d'intérêt public, à traiter dans l'indépendance et par priorité.

- Diversification plus poussée des systèmes de salaire et de rémunération des enseignants

Le CSEE pose un regard sévère sur le projet de système de rémunération des enseignants, et demande à disposer d'une description plus approfondie et plus spécifique des méthodes utilisées pour mesurer la performance de chaque enseignant (une brève description figure en annexe 2). Tant le défi méthodologique que le défi pratique sont liés à un système de rémunération, et le CSEE redoute que le salaire au mérite dépendra de critères subjectifs ou de critères d'ordre politique et débouchera sur une concurrence peu judicieuse entre les enseignants.

- Normalisation des tests

Comme indiqué plus haut, certaines difficultés se rapportent à l'utilisation de tests normalisés dans un domaine aussi complexe et sensible à la qualité que l'enseignement. En outre, les tests normalisés ne tiennent guère compte des différences entre les pays et des différences de contexte, qui sont pourtant deux facteurs auxquels le rapport devrait faire la part belle en les approfondissant.

Le CSEE est d'avis que le rapport devrait considérer sur un jour plus positif la diversité propre aux différents systèmes d'éducation existant en Europe.

- Contrats contraignants dans l'enseignement et la formation professionnels

Le CSEE craint que l'instauration dans l'enseignement et la formation professionnels de contrats contraignants et de clauses de remboursement réduisent les incitants offerts aux stagiaires et qu'elles contrarient la mobilité des étudiants. Il y aurait lieu au contraire d'élaborer des conventions collectives dans ce domaine entre les partenaires sociaux.

- Méthodologie suivie pour le rapport

Le CSEE déplore que beaucoup de difficultés liées aux propositions, ainsi que la circonspection dont il a été fait preuve, soient occultées dans le rapport, raison pour laquelle celui-ci manque d'ouverture. Il importe que le rapport stipule sans ambiguïté qu'aucun consensus ne s'est dégagé au sein du Groupe de travail au sujet des propositions. Le CSEE est d'avis qu'il faut mettre en question les propositions et les recommandations contenue dans le rapport.

Conclusion

Le CSEE estime que le rapport se démarque de la réalisation de la stratégie de Lisbonne et affaiblit le modèle social européen. Il est manifeste qu'il ne reflète pas l'opinion de l'ensemble du Groupe de travail E et le CSEE ne peut pour sa part apporter son appui à un grand nombre de propositions et de recommandations énoncées dans le rapport. Plutôt que d'inciter tous les jeunes à accéder à l'enseignement supérieur, ce rapport risque au contraire de développer l'exclusion sociale.

Bruxelles, le 22 décembre 2004